

ASSOCIATION NATIONALE ANTI LINKY

POURQUOI REJOINDRE L'ASSOCIATION NATIONALE ANTI LINKY...

Cette association a pour but le conseil judiciaire aux adhérents pour les accompagner lors du dépôt d'une plainte en justice d'une façon individuelle ou groupée :

- suite à des dommages avérés, physiques et / ou moraux, sur leurs biens ou leur personne,
- suite à un préjudice financier lié à une augmentation significative et injustifiée de leurs factures
- suite à un préjudice moral lié à une intrusion injustifiée dans leur vie privée

Préjudices entraînés par l'installation de compteurs communicants et des relais de rue associés (concentrateurs, répéteurs, etc.), ainsi que des fréquences CPL supplémentaires envoyées dans le réseau privatif.

Pour se faire, nous devons nous adresser à des avocats compétents et impliqués. C'est pourquoi, nous sommes en pourparler avec plusieurs avocats en ce moment.

Pour rémunérer ces avocats, une cotisation annuelle sera demandée, mais elle sera modérée, pour permettre au plus grand nombre d'adhérer (coût estimé : 16€). Cette association ne pourra voir le jour que si nous obtenons au moins 600 "intentions d'adhésion". Il serait utopique de créer une telle association nationale si, au départ nous n'avons pas suffisamment de demandes d'adhésion.

Pour l'heure, nous en sommes à près de 400 demandes (Nombre réactualisé chaque jour sur Facebook).

L'organisation que nous prévoyons

Côté organisation, il y a en France, 13 régions administratives, nous proposons d'avoir 13 antennes ou comités régionaux, qui pourraient être divisés en sous antennes locales par département.

Votre participation et votre implication dans l'association

- Pour nous permettre de constituer cette association, accepteriez-vous un poste d'administration (nationale, régionale voire départementale) ?

L'idée étant de travailler conjointement et de façon complémentaire avec les associations existantes (Next-Up, Robin des Toits, Priartem, etc...), et avec des personnes déjà bien impliquées dans la lutte contre les compteurs communicants s'ils le souhaitent (les collectifs, Stéphane Lhomme, Ramon Bordallo, Annie Lobé, etc...).

Maud Bigand, porte-parole du collectif Touche Pas à Mon Compteur en Ariège, et animatrice de conférences anti-Linky et de l'émission de radio hebdomadaire « *Touche Pas à Mon Compteur* » sur Radio Transparence (<http://www.radio-transparence.org/V2/wordpress/?cat=100>) sera des nôtres, malgré l'énorme travail qu'elle exécute déjà chaque jour.

Conclusion

Nous comptons sur vous pour confirmer votre adhésion lorsque le moment sera venu. Et aussi pour faire adhérer d'autres personnes de votre entourage...

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts !

Nous espérons avoir répondu à votre attente.

Nous vous rappelons l'adresse mail de l'association :

AssociationNationaleAntiLinky@gmail.com

Voici le n° réservé à l'association anti linky : **06 41 19 16 15**

Qu'on se le dise ! Adhérez et faites adhérer ! Merci !